**Programme de bourse d’études Yunus Emre pour l’enseignement de la langue turque**

Les candidats pouvant déposer leur candidature doivent remplir les conditions suivantes :

* Etre ressortissants français (pour les candidatures déposées en France),
* Pour les personnes travaillant dans le secteur public, être en poste depuis au moins trois ans et être de préférence titulaire d’une licence ou d’un doctorat,
* Pour les chercheurs et scientifiques, travailler au sein d’une université et être doctorant ou en cours de préparation d’un doctorat; travailler sur un sujet en rapport avec la Turquie et dans le domaine des sciences sociales,
* Avoir moins de 40 ans le premier jour de l’année d’octroi de la bourse,
* Ne pas avoir été boursier de la République de Turquie auparavant ou actuellement,
* Les candidats travaillant dans le secteur public et les enseignants doivent fournir une lettre de référence et d’autorisation de leurs employeurs précisant la nature du congé qui leur sera octroyé (congé payé ou sans solde).

Un candidat par pays sera sélectionné pour bénéficier de cette bourse.

* La bourse est valable pour une durée de 8 à 10 mois.
* La bourse couvrira en plus des frais d’études, le premier voyage aller-retour vers et de la Turquie ainsi que les frais d’hébergement.
* Le montant de la bourse pour l’année 2014 est de 1500 TL (+/-705$)
* Les cours auront lieu à Ankara, Istanbul et Izmir.
* Le programme de bourse débutera le 15 octobre 2014.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par voie postale à l’Ambassade de Turquie au 16 avenue de Lamballe, 75016 Paris ou par e-mail à l’adresse [ambassade.paris@mfa.gov.tr](mailto:ambassade.paris@mfa.gov.tr)

La date limite d’envoi est le lundi 25 août 2014.